



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 22 MARS 2019**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 20-20190322

**MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE
CREDITS DE PAIEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux du mois de mars à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 15 mars 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*) ainsi que de celle de Monsieur Patrick LEBRETON (*de l'affaire n° 11-20190322 à l'affaire n° 15-20190322*).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 35
Absents représentés : 07
Absents : 06

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, François ROUSSEY, Jessica SELIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN.

Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 35-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Rose Andrée MUSSARD, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO.

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS-GROSSET, André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Jacqueline FRUTEAU-BOYER (*représentée par Bernard PAYET*), José PAYET (*représenté par Albert GASTRIN*), Denise BOUTET TSANG CHUN SZE (*représentée par Emmanuelle HOARAU*).

- Commune de Saint-Joseph -

Gilberte GERARD (*représentée par Jean-Daniel LEBON*), Marie-Jo LEBON (*représentée par Axel VIENNE*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Rose Andrée MUSSARD*).

Priscilla PAYET (*représentée par Alin GUEZELLO*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS, Marie France RIVIERE.

- Commune de Saint-Joseph -

Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 36-20190322 à l'affaire n° 49-20190322*), Harry-Claude MOREL, Raymonde VIENNE.

Harry MALET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 20-20190322**MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE
PAIEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2019**

Le Président expose à l'Assemblée que les articles L.2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Cette procédure permet de ne pas faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et améliore la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil communautaire.

Le Président propose ainsi de mettre à jour l'AP/CP suivante :

BUDGET	N° AP	INTITULÉS	COÛT DE L'A.P. (en TTC)	Les C.P. avant 2019	Les C.P. de 2019	Les C.P. de 2020 et au delà
BUDGET PRINCIPAL	2012911	Construction d'une nouvelle gare routière au TAMPON	9 350 000 €	451 468,62 €	3 800 000 €	5 098 531,38 €
BUDGET	N° AP	INTITULÉS	COÛT DE L'A.P. (en TTC)	Les C.P. avant 2019	Les C.P. de 2019	Les C.P. de 2020 et au delà
BUDGET PRINCIPAL	2012105	Création d'une voie Urbaine de transport	54 782 593 €	1 219 506,71 €	3 177 584 €	50 385 502,29 €
BUDGET	N° AP	INTITULÉS	COÛT DE L'A.P. (en TTC)	Les C.P. De 2018	Les C.P. de 2019	Les C.P. de 2020 et au delà
BUDGET PRINCIPAL	2018302	Réhabilitation de la cale de mise à l'eau	5 752 251 €	36 597,81 €	211 000 €	5 554 653,19 €
BUDGET	N° AP	INTITULÉS	COÛT DE L'A.P. (en TTC)	Les C.P. De 2019	Les C.P. de 2020	Les C.P. de 2021 et au delà
BUDGET PRINCIPAL		Traitement des crues de la Rivière des Remparts	19 553 066 €	430 041 €	9 155 362 €	9 967 395 €

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'adopter le principe des AP/CP à compter du budget primitif 2019 sur le budget Principal pour les opérations ci-dessous :

	N° AP	INTITULÉS	COÛT DE L'A.P. (en TTC)	Les C.P. avant 2019	Les C.P. de 2019	Les C.P. de 2020 et au delà
BUDGET PRINCIPAL	2012911	Construction d'une nouvelle gare routière au TAMPON	9 350 000 €	451 468,62 €	3 800 000 €	5 098 531,38 €
BUDGET	N° AP	INTITULÉS	COÛT DE L'A.P. (en TTC)	Les C.P. avant 2019	Les C.P. de 2019	Les C.P. de 2020 et au delà
BUDGET PRINCIPAL	2012105	Création d'une voie Urbaine de transport	54 782 593 €	1 219 506,71 €	3 177 584 €	50 385 502,29 €
BUDGET	N° AP	INTITULÉS	COÛT DE L'A.P. (en TTC)	Les C.P. De 2018	Les C.P. de 2019	Les C.P. de 2020 et au delà
BUDGET PRINCIPAL	2018302	Réhabilitation de la cale de mise à l'eau	5 752 251 €	36 597,81 €	211 000 €	5 554 653,19 €
BUDGET	N° AP	INTITULÉS	COÛT DE L'A.P. (en TTC)	Les C.P. De 2019	Les C.P. de 2020	Les C.P. de 2021 et au delà
BUDGET PRINCIPAL		Traitement des crues de la Rivière des Remparts	19 553 066 €	430 041 €	9 155 362 €	9 967 395 €

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Le Conseil,****Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- décide d'adopter le principe des AP/CP à compter du budget primitif 2019 sur le budget Principal pour les opérations ci-dessous :

	N° AP	INTITULÉS	COÛT DE L'A.P. (en TTC)	Les C.P. avant 2019	Les C.P. de 2019	Les C.P. de 2020 et au delà
BUDGET PRINCIPAL	2012911	Construction d'une nouvelle gare routière au TAMPON	9 350 000 €	451 468,62 €	3 800 000 €	5 098 531,38 €
BUDGET	N° AP	INTITULÉS	COÛT DE L'A.P. (en TTC)	Les C.P. avant 2019	Les C.P. de 2019	Les C.P. de 2020 et au delà
BUDGET PRINCIPAL	2012105	Création d'une voie Urbaine de transport	54 782 593 €	1 219 506,71 €	3 177 584 €	50 385 502,29 €
BUDGET	N° AP	INTITULÉS	COÛT DE L'A.P. (en TTC)	Les C.P. De 2018	Les C.P. de 2019	Les C.P. de 2020 et au delà
BUDGET PRINCIPAL	2018302	Réhabilitation de la cale de mise à l'eau	5 752 251 €	36 597,81 €	211 000 €	5 554 653,19 €
BUDGET	N° AP	INTITULÉS	COÛT DE L'A.P. (en TTC)	Les C.P. De 2019	Les C.P. de 2020	Les C.P. de 2021 et au delà
BUDGET PRINCIPAL		Traitement des crues de la Rivière des Remparts	19 553 066 €	430 041 €	9 155 362 €	9 967 395 €

- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00**Contre : 00****Pour : 42**

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président de la CASUD,

André THIEN AH KOON

